

## Etablissements et services Enfance-Jeunesse : tarification et contractualisation

Journée d'étude en webinaire

**vendredi 28 novembre 2025**

Une journée pour étudier en détail :

- les règles de financement des établissements et services Enfance-Jeunesse ;
- les modalités de mise en place d'une contractualisation pluriannuelle (CPOM).

### Les participants

Les organismes gestionnaires d'établissements et services  
Enfance-Jeunesse.  
Les services de contrôle et tarification  
des Départements.

### L'intervenant

Jean-François LE TROQUIER

*Directeur d'Ascor,  
il est un des tout meilleurs spécialistes  
du financement et de la gestion  
de l'action sociale et médico-sociale.*



### Les questions traitées

#### La tarification traditionnelle des ESMS Enfance-Jeunesse

La procédure budgétaire contradictoire.  
Les différentes formules de tarification, leurs avantages et limites :  
prix de journée, prix par mesure, prix de journée globalisé, ...

#### Les principes et enjeux d'une contractualisation pluriannuelle

Les avantages et contraintes du passage en CPOM.  
Le contenu-type d'un CPOM dans le secteur Enfance-Jeunesse.  
Les étapes de la mise en place d'un CPOM,  
du choix du périmètre à la signature du contrat.

#### Le diagnostic partagé préalable

L'évaluation de la qualité des prestations.  
Le diagnostic économique et financier.

#### Les clauses financières, budgétaires et tarifaires d'un CPOM

Les clauses relatives au financement des prestations.  
Les clauses relatives au financement des investissements.  
Les clauses relatives aux frais de siège et/ou aux charges communes.  
L'ajustement du budget pendant la durée du contrat.

#### Les clauses non-financières d'un CPOM

La définition des objectifs : qualité, évolution des prestations, coûts, ...  
La définition des fiches-actions.  
La définition des procédures et indicateurs de suivi.

### L'horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée  
au milieu de chaque demi-journée.

### Les modalités pédagogiques

Un dossier documentaire sera adressé  
par courriel avant le début de la session.

Les interactions entre les participants et  
l'animateur ont lieu par oral et par écrit  
("chat") pendant le déroulement de la  
session.

### Les modalités pratiques

La session se déroulera sur une plate-forme  
de vidéoconférence hébergée sur internet.

Vous aurez seulement besoin :

- d'une connexion internet à haut débit  
(ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente  
de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge,  
ou Opéra.

### Etablissements et services Enfance-Jeunesse : tarification et contractualisation

**vendredi 28 novembre 2025 de 9h30 à 17h00**

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 625 euros par participant.

#### Modalités d'inscription et facturation

Le formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou "manuellement". Il sera signé :

- ♦ soit en y apposant le cachet de la collectivité
- ♦ soit électroniquement si la collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à [ipp@ipp.fr](mailto:ipp@ipp.fr)

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **courriel de confirmation** et une **facture (au format pdf)**.

La prestation est payable à réception de facture par les organismes de droit privé

et selon les règles de la comptabilité publique par les organismes de droit public.

Toute inscription est définitive et payable intégralement mais le remplacement d'un participant peut être demandé en cas d'empêchement. Le "service fait" résulte de la tenue effective de la session à la date prévue.

#### Accès des participants à la journée d'étude

Chaque personne inscrite recevra par courriel une invitation comportant un **lien hypertexte d'accès à la journée d'étude**.

#### Organisme-client

Dénomination

Adresse postale

#### Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et NOM

Service

Téléphone

#### Participants

Civilité	Prénom	NOM	Adresse e-mail de connexion

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants (  ) x 625 euros =  euros

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet